



Les Lames du Loup Escrime Club

COMPÉTITION DÉPARTEMENTALE

M9 - M11 - M13 - M15
FLEURET - EPÉE - SABRE

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 2025

Gymnase Émilie FER
Boulevard Honoré Teisseire
06480 LA-COLLE-SUR-LOUP

	Dernier appel	Début des assauts
M15 Fleuret, épée, sabre	9H15	9H30
M13 Fleuret, épée, sabre	10H45	11H00
M11 Fleuret et sabre	12H15	12H30
M9 Fleuret et sabre	14H15	14H30

INSCRIPTION : par les clubs sur le site de la FFE **au plus tard le mercredi 3 décembre**

2025. DROITS D'ENGAGEMENT : 12 € par tireur à régler sur place

SITE WEB : <https://www.leslamesduloup.fr/> - **TEL** : 06 61 53 05 32





Droits d'engagement :

12 € par tireur à régler sur place.

Arbitrage :

1 arbitre pour 4 tireurs et 2 arbitres à partir de 9 tireurs (cf. règlement départemental).

Formule :

Selon le règlement du comité départemental d'escrime 06 2025/2026 (consultable sur le site https://www.cd06-escrime.fr/saison-2025-2026/documents/reglement_des_epreuves_de_jeunes)

Catégories M11-M13-M15 :

Un tour de poule sans éliminé puis tableau d'élimination direct.

Catégories M9 :

Deux tours de poule sans éliminé (Si moins de 8 tireurs, un tour de poule unique), puis tableau.

Récompenses :

Les 4 premiers tireurs de chaque catégorie seront récompensés.

Tous les M9 seront récompensés.

Tenues et armes :

Conformes au règlement du comité départemental des Alpes-Maritimes saison 2025/2026.

Licence FFE 2025/2026 valide.

Ordre et Discipline :

Conforme aux dispositifs de la FFE et au règlement départemental 2025/2026 (charte de bonne conduite).

Les clubs doivent envoyer au CD escrime 06 par mail : marianne.savin@neuf.fr la liste des maîtres d'armes et coachs habilités à porter les brassards obligatoires pour accéder aux pistes.

En cas d'absence du maître d'armes, il y a la possibilité de désigner 1 coach jusqu'à 5 tireurs, 2 jusqu'à 10 puis 1 par tranche de 10 tireurs supplémentaires.

Restauration :

Une buvette/snack fonctionnera tout au long de la journée pour le bénéfice du club.